L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 1er MARS 1870. — 43me Année—Vol XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 1er MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — un terrain situé dans le Quatrième District, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, face à la rue Fulton.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, rue de la Douane — indiennes, coton, toile, serviettes, mouchoirs, etc.

Par J. Déjan Jr., continuation de la vente de juments, chevaux, mulets, etc., au Rising Sun, rues Toulouse et St. Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Par J. Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier. Beaux chevaux et mulets, buggies, harnais, &c.

Par J. B. Montgomery, aux vastes écuries 21 et 25 rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c. Et, à sa salle d'encan, un assortiment de meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35 de la rue de Chartres — chaussures, habillements de saison.

Par D. E. Morphy, à l'Entrepôt Rio-farine.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication d'un terrain situé rue Fulton, entre celles Ste Marie et Félicité, Quatrième District. Voir aux annonces.

Marchandises sèches.—L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la grande vente de marchandises américaines et de fantaisie que fera aujourd'hui, à 10 heures du matin, la maison Vincent & Co., rue de la Douane, Nos. 62 et 64.

Farine! Farine! — Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mardi :

Opéra—A midi, Les Rendez-vous bourgeois—Les Meuniers et Tromb-al-cazar. Le soir, relâche.

Académie—Hickory Dickory Dock et un nouveau ballet.

St-Charles—The Flying Dutchman.

Crescent City Museum—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Election Municipale.

Le maire de la Nlle-Orléans s'est décidé à obtempérer au mandamus de la Septième Cour de District, et il a lancé, à la date du 26 février, une proclamation qui a paru hier matin dans le *Commercial Bulletin* et qui ordonne la tenue d'une élection municipale pour le 14 mars 1870.

Les fonctionnaires à élire sont : un maire, un contrôleur, un commissaire des rues, un recorder pour chacun des quatre districts, deux aldermen pour le Premier District, un pour le Second, un pour le Troisième et un pour le Quatrième ; un assistant-alderman pour le 1er ward, un pour le 3e, un pour le 4e, un pour le 5e, un pour le 8e, un pour le 9e et un pour le 10e ward.

La proclamation contient la liste des bureaux d'élection avec les noms des inspecteurs et des secrétaires. Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 5 heures après-midi et les retours devront être faits au maire.

Nous trouvons également dans le *Bulletin* un avis du comité démocratique de paroisse qui invite les clubs des différents wards à élire, le samedi, 5 mars, des délégués à une convention de paroisse, qui se réunira le lundi, 7 mars, pour choisir des candidats en vue de l'élection municipale du 14 mars.

Nous appelons de nouveau l'attention de tous les bons citoyens sur l'importance de cette élection et sur la nécessité d'avoir de bons candidats.

CONVENTION DE LA Presse Conservatrice de l'Etat.

Conformément à l'appel adressé par les journaux de la Nouvelle-Orléans à leurs confrères de la Louisiane, les représentants des divers journaux conservateurs se sont réunis hier matin, à onze heures, dans le salon P. de l'Hôtel St Charles.

L'assemblée a été appelée à l'ordre par M. Limet de l'*Abeille*, et le colonel Daniel Dennett, du Planter's Banner, a été choisi comme président provisoire, et M. J. T. Daves, du Morehouse Conservative, comme secrétaire.

Sur motion, les représentants des journaux ont inscrit leurs noms dont voici la liste :

J. T. Daves, Morehouse Conservative.
J. P. A. Gauthreaux, Pionnier de Napoleonville.
H. J. Hyams, Sugar Planter.
D. L. F. Dashiell, Bayou Sara Ledger.
Dr. C. Ward, Sud d'Iberville.
G. C. Duncan, Sentinelle de Thibodaux.
E. L. Jewell, Echo de la Pointe Coupée.
T. Gentil, Louisianais, de St-Jacques.
R. L. Luiscott, Times de la Nouvelle Ibérie.
Geo. W. Tompkins, Minden Democrat.
D. Dennett, Planters' Banner.
F. Limet, Abeille de la Nlle-Orléans.
J. C. Duncan, do do do.
W. J. Seymour, New Orleans Bulletin.
A. E. Marchand, Epoque.
A. M. Holbrook, New Orleans Picayune.
A. A. Baker, New Orleans Picayune.
E. L. Jewell, New Orleans Bulletin.
J. H. Sandoz, Opelousas Courier.
A. Weed, New Orleans Times.
M. F. Bigney, New Orleans Times.
Alex. Walker, New Orleans Times.
Emile Le Franc, Renaissance Louisianaise.
F. F. Bienvenu, Courier du Tèche.
W. M. Burwell, DeBow's New Orleans Review.

Il a été décidé que sur toutes les questions soumises à la Convention, chaque journal aurait droit à un vote.

Sur la motion de M. E. L. Jewell, la Convention a procédé à une organisation permanente. Le docteur Ward, du *Sud* d'Iberville, a été élu président, et M. Gauthreaux du *Pionnier*, secrétaire.

Sur la motion de M. E. L. Jewell, le président a nommé un comité des neuf membres suivants pour arrêter le programme des travaux de la Convention :

E. L. Jewell, New Orleans Bulletin ; Alex. Walker, New Orleans Times ; L. P. Canonge, Epoque ; Emile Lefranc, Renaissance ; D. Dennett, Planter's Banner ; H. J. Hyams, Sugar Planter ; A. M. Holbrook, New Orleans Picayune ; F. Limet, de l'Abeille ; J. T. Daves, Morehouse Conservative.

Sur motion, le Président de la Convention a été adjoint au comité, qui s'est réuni hier soir, à sept heures, et qui fera son rapport à la Convention, aujourd'hui, à dix heures.

Club Louisianais.—Ce club dont le succès et la prospérité ne laissent plus aucun doute, compte aujourd'hui près de 400 membres, appartenant à l'élite de la population louisianaise. Nous rappelons aujourd'hui à tous les membres que l'assemblée régulière mensuelle doit avoir lieu demain, mercredi, 2 mars 1870, à 7 heures et demie du soir. Il sera procédé au vote sur l'admission de nouveaux candidats, et une question très importante devant être traitée dans la même séance, la plus grande ponctualité est recommandée aux sociétaires.

Paroisse Iberville.—Nous voyons annoncer dans le numéro du *Sud*, du 26 février, la mort de Mme Marie Anne Elizabeth Labauve, épouse de M. Charles Oscar Lauve et fille du juge Zénon Labauve, âgée de 35 ans, 3 mois et 6 jours.

Cette mort a jeté dans le deuil deux nombreuses familles, la famille Lauve et la famille Labauve.

☞ Faites usage du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE de DUCONGÉ. C'est le remède le plus efficace et le plus agréable en même temps, que l'on puisse employer dans les affections de la poitrine, de la gorge et des poumons.

On le trouve dans toutes les pharmacies.

☞ LE BAUME PECTORAL AUX NAVETS SAUVAGES, de Laplace, est le remède le plus agréable en même temps que le plus sûr pour la toux.

Moyen de gagner un capital.—Nous signalons aux dames ou jeunes filles industrieuses une excellente occasion de se créer une ressource permanente. M. J. H. Gardner, agent de machines à coudre de Grover & Baker, offre comme prix spécial à la prochaine foire de la Louisiane qui commence le 28 avril, une belle machine à coudre d'une valeur de $175, à la personne qui aura exposé le meilleur modèle de couture simple et de broderie faites à la machine à point élastique de Grover & Baker.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans. Agence, rue du Canal, 182.

Remerciements.—Nous remercions les officiers et agents du steamer Francfort, de la ligne de Brême, pour les liasses de journaux de Paris, du Hâvre et de la Havane, qu'ils nous ont fait remettre.

La Société de l'Opéra et la Renaissance.—En contredisant l'assertion émise par un confrère relativement à un déficit de $20,000 que présentait, déjà, disait-il, le budget de la Société de l'Opéra, nous nous sommes contenté de le faire d'une manière générale, ne nous croyant pas autorisé à publier sur les affaires particulières de la Société, des détails dont nous n'avions connaissance que comme actionnaire. Notre confrère de la *Renaissance Louisianaise* a cru pouvoir nous répondre avec des chiffres tirés d'un document, imprimé il est vrai, mais non publié comme il le dit, car ce document qu'il qualifie de "malencontreuse circulaire" a été envoyé sous enveloppe à chaque actionnaire. Armé de ces chiffres qu'il brandit d'un air triomphant, notre aimable confrère croit nous écraser. Il ne sait pas qu'il n'y a rien de plus trompeur que les chiffres. Voyons-les donc. La circulaire de la Direction, dit-il, établit au 4 février la situation suivante :

Recettes générales	$84,813 09
Dépenses "	102,310 55

La *Renaissance* ajoute en s'adressant à nous :

"Soustrayez, ô véridique et rigoureux confrère, et vous verrez que vous avez été plus de 17 fois trop raide en caressant la douce pensée que vous n'étiez qu'exact."

Soit, nous allons soustraire, soustraire du chiffre de $102,310 55 tout ce qui ne doit pas être considéré comme dépenses courantes des premiers trois mois, mais comme dépenses générales, à répartir entre les six mois de la saison :

1o. Taxes et assurances	4,813 82
2o. Frais de voyages de la troupe	9,106 74
3o. Salaires de M. Calabresi, du secrétaire et des assistants payés du 1er mai au 1er février, tandis qu'il ne reste dû que 3 mois	6,484 87
4o. A déduire sur les salaires payés à la troupe s'élevant à 71,979 92 les avances restant dues 9,766 29	9,766 29

Additionnez, cher confrère, et remarquez qu'il n'y a plus de frais de voyage à payer, que la proportion des taxes et des salaires susmentionnés sera beaucoup moindre pour la seconde partie de la saison, et qu'enfin il n'y aura à payer à la troupe qu'environ $52,500, au lieu de 71,979 92, et alors vous verrez, que vos calculs pèchent par la base. La circulaire où vous avez puisé vos chiffres fait ressortir la situation de la caisse, mais elle n'établit pas un budget comparé des dépenses et recettes courantes pour les trois premiers mois de la saison, et ce ne serait que sur un budget ainsi établi, dans lequel les dépenses générales applicables à toute la saison n'entreraient que pour moitié qu'on pourrait voir s'il y a ou non un déficit. Nous croyons inutile d'établir ici ce budget, ce qui précède suffira pour démontrer à notre confrère que son raisonnement arithmétique n'était pas concluant.

Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas déficit à la fin de la saison, c'est d'ailleurs l'affaire des actionnaires, et tant que la Société ne fera pas appel au public, nous croyons qu'il vaut mieux s'abstenir de publier et de discuter des renseignements partiels et qui peuvent occasionner des impressions erronées dans l'esprit des lecteurs sur la situation de la Société.

Théatre de l'Opéra. — Aujourd'hui, mardi, 1er mars, à midi précis, Matinée. Le spectacle se composera de :

1o. *Les Rendez-vous Bourgeois*, opéra comique en un acte, de Nicolo.

2o. *Les Meuniers*, ballet comique en un acte.

3o. *Tromb-Al-Cazar*, opérette en un acte, d'Offenbach.

Un vrai spectacle de Mardi-Gras !

La représentation ordinaire du soir n'aura pas lieu aujourd'hui. Cette représentation sera rendue ultérieurement à MM. les abonnés.

Jeudi, *l'Africaine*, grand opéra en cinq actes.

C'est ce soir que sera donné le quatrième grand bal paré et masqué de l'Opéra. S'il faut en juger par celles qui l'ont précédé, la fête promet d'être des plus brillantes. Les portes seront ouvertes à neuf heures et le bal commencera à neuf heures et demie. Entrée pour les cavaliers, $3. Entrée libre pour les dames. On peut se procurer des billets chez M. Dumontet, angle des rues Bourbon et Canal, ainsi qu'au contrôle de l'Opéra.

MYSTICK KREWE OF COMUS.

De grands et magnifiques préparatifs ont, nous assure-t-on, été faits cette année par la mystérieuse association du *Mystick Krewe of Comus*, pour célébrer dignement la fin du carnaval. Le cortége, si nous ne nous trompons, dépassera en splendeur ceux que nous avons pu admirer avant la guerre, à l'époque où la prospérité générale permettait de faire une large part au budget du plaisir. Le secret ayant été comme de coutume, rigoureusement gardé, il est impossible de savoir d'où partira la procession, mais il est probable qu'elle parcourra la rue du Canal, la rue du Camp, la rue de Chartres et la rue Royale. La Nouvelle-Orléans est en ce moment encombrée de visiteurs étrangers, attirés pour la plupart par l'attrait des fêtes du mardi-gras. Attendons-nous, par conséquent, à une brillante solennité.

Nous nous empressons de donner place à la note suivante qui nous a été communiquée :

Le comité de Réception, désigné par le M. K. C., annonce respectueusement aux personnes qui assisteront à la fête, au Théatre des Variétés, mardi, 1er mars 1870, que les règlements suivants seront observés :

1o. Les voitures arriveront au Théatre par la rue Carondelet et s'en retourneront par la rue Baronne.

2o. Les siéges des premières et secondes sont exclusivement réservés aux dames. Les messieurs ne pourront pas s'y placer.

3o. Les portes du Théatre s'ouvriront à 7 heures et demie du soir et se fermeront à l'arrivée du cortége, elles seront rouvertes après les tableaux.

4o. Les invités doivent être munis de leurs billets afin de les présenter à la porte. Tout billet transféré sera rejeté.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

Costumes à bon marché.—La maison J. Galinier, rue Royale No 101, annonce aujourd'hui dans l'*Abeille*, qu'elle louera à bon marché des costumes, dominos et déguisements de tout genre. On sait que la maison Galinier en a toujours un très vaste choix et qu'elle peut fournir à toutes les demandes. Voulant renoncer à ce genre d'affaires, cette maison est décidée à faire un rabais de 50 pour cent au moins sur tous ses articles de travestissement pour le Mardi Gras. C'est là une nouvelle dont ne manqueront pas de profiter ceux qui veulent célébrer dignement la fin du carnaval. Voyez l'annonce où le prix des costumes est indiqué.

Gants au rabais.—MM. Lion & Pinsard annoncent aujourd'hui qu'ils clôront, mardi prochain, la vente au rabais de leurs gants Jouvin et système Jouvin. Ainsi, que les dames se pressent si elles veulent profiter d'une occasion qui ne se présentera plus de longtemps ! On verra dans un avis inséré plus loin, la modicité extraordinaire du prix de ces gants. 26,27,1er

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit : "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Wilcox & Gibbs." ☞

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

Décret postal.—Le *Journal Officiel* a publié le décret suivant :

Napoléon, etc.

Vu la loi du 14 floréal an X ;

Vu la convention de poste conclue entre la France et la Grande-Bretagne, le 24 septembre 1856 ;

Vu notre décret du 22 décembre 1860, concernant les correspondances échangées entre la France et les Etats-Unis ;

Sur la proposition de notre ministre des finances ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er.—Le port à percevoir par l'administration des postes sur les lettres expédiées non affranchies des Etats-Unis pour la France et l'Algérie par la voie d'Angleterre, sera de quatre-vingts centimes par lettre et pour chaque poids de dix grammes ou fraction de dix grammes.

Art. 2.—Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait au Palais des Tuileries, le 21 janvier 1870. "Napoléon."

CHRONIQUE LOCALE.

Loi concernant les manufactures.—Un bill avait été proposé à la Législature, il y a quelque temps, pour exempter de toutes taxes la Filature de Coton établie dans le Troisième District et bien que le comité de Finance auquel il avait été référé, eût fait un rapport favorable, il n'en fut plus question. Il convenait toutefois que l'industrie manufacturière fût encouragée en Louisiane, c'est ce qu'a compris M. Monette, qui sans éclat, a fait adopter par le Sénat dont il est membre, un acte général allouant aux manufactures établies ou qui seront établies dans l'Etat, un *bonus* annuel égal au montant des taxes qu'elles pourraient devoir. C'est probablement un détour, parfaitement légal d'ailleurs, ayant pour objet d'éluder la soi-disant prohibition constitutionnelle qui dit-on, ne permet à la Législature d'exempter de taxe que les biens appartenant aux institutions religieuses et charitables.

Nous espérons que l'acte sera très prochainement appelé à la chambre et référé au comité de Commerce. Le président de ce comité a à cœur les intérêts du pays et nous croyons qu'il s'empressera d'agir de manière à faire passer le bill avant l'ajournement des chambres.

Quant à la signature de cet acte par le gouverneur, nous n'en doutons pas. Nous voudrions le voir sur une question de ce genre se dresser contre les intérêts de la Louisiane.

En temps et lieu nous donnerons sur ce chapitre crédit à qui de droit, car notre maxime a toujours été de rendre à César ce qui est à César.

La bande de Comus.—On a peu parlé il est vrai, jusqu'à présent, de cette bande fameuse qui chaque année célèbre avec tant d'éclat le Mardi-Gras, et quelques personnes ont exprimé la crainte d'être privées du plaisir de voir passer la grande parade. Que les amis du carnaval se rassurent ! La bande de Comus a fait tous ses préparatifs et ce soir elle se montrera dans nos rues avec plus de magnificence que jamais ; et ce qui doit nous y faire croire c'est justement l'affluence d'étrangers arrivés depuis 24 heures à la Nlle-Orléans. Il y a quinze jours déjà qu'on était informé à Louisville, St-Louis, Cincinnati, Chicago et autres villes de l'Ouest que les disciples de Comus à la Nlle-Orléans devaient se produire cette fois de manière à se surpasser eux-mêmes, et les steamboats et les chemins de fer nous amènent de toutes les parties de la vallée une foule innombrable de curieux. La procession mystique qui couronne le carnaval et qui fait du Mardi-Gras à la Nlle-Orléans un jour extraordinaire d'entrain, de gaîté et de folie, aura donc lieu comme de coutume, et bien que tout soit ténébreux dès qu'il s'agit de Comus et de ses disciples, nous pouvons cependant divulguer leur itinéraire.

Ils surgiront de tous côtés et feront corps à la rue du Canal pour se porter sur deux rangs vers le théâtre des Variétés en passant par les rues de Chartres, du Camp, Royal et St-Charles et peut-être aussi dans d'autres rues, si le temps les favorise. Les curieux qui ont de bonnes jambes pourront donc voir passer les comusiens en plusieurs endroits. La soirée se terminera par les tableaux allégoriques qui ont valu à la bande tant de célébrité depuis 14 ou 15 ans et que rien n'a jamais pu égaler aux Etats-Unis en fait de démonstration carnavalesque.

Le Lieut-Gouv. Dunn au Bal des Turners.—La présence du lieutenant-gouverneur Dunn à la salle des Turners où il y avait bal, samedi soir, a causé beaucoup d'étonnement aux personnes qui s'y trouvaient réunies. On ne sait comment expliquer cette visite, et les versions à ce sujet étant très contradictoires, nous n'essayerons pas de les rapporter.

Bal du Campement No 1.—Le bal donné par cette association, samedi dernier, à la loge Persévérance, encoignure Dumaine et St Claude, a été magnifique sous tous les rapports. Après la présentation d'une bannière par P. E. Trosclair, comme parrain, et Mlle Joséphine Biney, comme marraine, et les discours d'usage, le bal a commencé et a duré jusqu'au matin.

Feu.—Dimanche matin, vers 10 heures, le feu a pris dans une écurie de la rue des Bons-Enfants, près de la rue de Pologne, et l'a réduite en cendres. Heureusement l'écurie qui appartient à M. Samboda, était inoccupée. Nous ignorons si elle était assurée.

Rapport mortuaire.—Pendant la semaine qui a fini dimanche dernier à six heures du matin, on a enterré à la Nlle-Orléans 134 personnes, dont 87 du sexe masculin, 47 du sexe féminin, 66 de race blanche, 43 de race noire, et 25 de race mêlée. La variole a fait encore 19 victimes, dont 3 blanches et 16 de couleur. Le tableau est effrayant pour la race de couleur, qui, bien que moins nombreuse que la race blanche, a présenté un nombre à peu près égal de décès.

Un voleur tué.—Dimanche matin, vers 2 heures, une tentative de vol a été faite par effraction chez M. Ryan, rue Hamson, Greenville. M. Ryan entendant du bruit, se lève et fait feu sur le voleur qui est blessé mortellement. Il a cependant encore la force de courir quelques pas ; après quoi il tombe pour ne plus se relever. On a trouvé son corps ce matin.

Une voleuse tuée.—La leçon est complète. Pour cette fois, il s'agit d'une négresse qui volait du bois dans la cour de M. Peter Nolt, rue Jackson, entre White et Franklin. Ce citoyen, âgé de 82 ans, mais plein d'énergie, a raconté lui-même à la station du Quatrième District, qu'il avait tiré sur cette femme dans la soirée du samedi, et l'a tuée. Le juré du coroner dans son verdict d'enquête, a déclaré que l'homicide en ce cas était justifiable.

Conseil des Aldermen.—*Réunion hier soir.*—Une résolution allouant à l'Association de la Salle de l'Economie, $1800 pour dommages qui auraient été causés à cette salle en 1862, a été adoptée.

Après quelques autres affaires valant moins que cela, le Conseil s'ajourna.

Assistants-Aldermen.—Réunion aussi, mais pas de quorum pour délibérer valablement et ajournement à mercredi. Cela vaut mieux.

Législature de la Louisiane.

MARDI, 28 FÉVRIER.

Sénat.—Une communication du nouvel Auditeur annonce que M. Wickliffe offre de remettre les coupons qu'il avait gardés. Sur la motion de M. Ray, on suspendit l'ordre du jour pour passer un bill qui accorde au gouverneur le droit de *nommer pour chaque paroisse un administrateur des successions*. Ce bill qui va mettre les biens de toutes les successions à la merci des carpet-baggers que nommera M. Warmoth a passé *sans objection*.—Où donc étaient les sénateurs démocrates ?

La discussion du bill de milice est reprise puis interrompue pour la continuation du jugement de l'auditeur Wickliffe.

La seule chose à noter dans cette séance est l'absence de M. Cain, chef de police, qui n'a pas obéi à la citation du Sénat, et celle de plusieurs autres témoins.

Les avocats du prévenu et les commissaires se sont ensuite disputés sur une question de droit, et le Sénat a fermé ses portes pour délibérer.

Le bill pour créer la paroisse d'Atchafalaya passe et le Sénat s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir.—Le juge président annonce que, dans la séance secrète, il avait décidé que les pièces justificatives de payement aux vétérans, dans les fraudes alléguées, n'étaient pas admissibles, mais que sa décision n'a pas été soutenue.

Le capt. Cain, surintendant de police dépose qu'il avait fait valoir des raisons morales mais qu'il n'a pas employé la force pour faire déguerpir M. Wickliffe. Son témoignage, du reste, est insignifiant.

M. Llorrens, employé sous Wickliffe, dépose qu'il avait été obligé de régler les warrants suivant la loi.

Le sergent Garrett dit qu'il a vu des documents appartenant au cabinet de l'Auditeur sur le plancher et les bureaux quelques-uns dans la rue, un grand désordre en apparence, quand M. Wickliffe essaya de les faire transporter au Mechanics Institute. Il dit que le gouverneur avait signé un bail pour le Mechanics Institute.

M. Semmes annonce que la défense a encore cinq témoins à faire entendre et la Cour s'ajourne à mardi.

Le Sénat reprenant sa séance discute le bill de milice, mais refuse de suspendre le règlement pour une troisième lecture. L'ajournement est prononcé à aujourd'hui.

Chambre des Représentants.—Une motion de suspendre le règlement pour discuter le bill 132 qui étend les limites de la Nouvelle-Orléans, de manière à embrasser les villes de Jefferson et d'Alger et de rappeler la charte actuelle de ville, est perdue par 44 oui contre 33 non, un vote des trois quarts étant nécessaire pour suspendre le règlement.

Le comité des améliorations fait un rapport favorable sur le bill pour établir un parc à la Nouvelle-Orléans. Le rapport est adopté.

Ce parc sera administré par cinq personnes à la nomination du gouverneur, pour cinq ans. Ils ne recevront pas de traitement, mais ils auront droit à une somme de $300 par an pour couvrir leurs frais de visite et de surintendance. Pour faire face aux dépenses d'amélioration et d'entretien une taxe annuelle sera levée pendant 10 ans sur toutes valeurs réelles et personnelles qui sont déjà taxées ou pourront être taxées par la ville. Cette taxe sera de 1/4 de 1 pour cent et sera collectée après la collection de toutes les autres taxes, les 10 années commençant sur l'assessment du rôle de ville pour l'année 1869. Toutes les autres taxes imposées et levées par la ville pour l'année 1869 et pour les 9 années qui suivront seront illégales, à moins que la taxe du parc de ville ne soit imposée et levée.

Le bill est finalement adopté.

Le bill pour incorporer la Compagnie de l'Emigration Agricole et Commerciale et pour établir une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et les ports d'Europe est mis en discussion.

L'amendement par lequel la moitié des émigrants importés par la Compagnie devait être d'origine africaine est biffé. Le bill ainsi modifié passe.

La Chambre se forme en comité général et se rend à la cour d'impeachment. Au retour des membres le comité général se lève et la Chambre s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir.—Le bill No 139 permettant à chacun d'élever un abattoir ou des abattoirs au-dessous de la ville a été rejeté par 39 contre 34.

Le bill No 132 pour étendre les limites de la Nlle-Orléans de manière à comprendre la ville de Jefferson et la rive droite de la paroisse d'Orléans, passe par un vote de 45 contre 13 et est considéré comme grossoyé.

M. McMillen demande la suspension du règlement, ce qui est refusé par 14 contre 47. Il aurait fallu une majorité des trois quarts.

Le bill 156 prohibant tous les marchés particuliers pour la vente des viandes fraîches, du poisson et du gibier dans la paroisse d'Orléans, est indéfiniment ajourné.

Le bill de la Charte est repris et passe par un vote de 44 contre 16. Ce bill n'a pas encore été au Sénat. S'il passe au Sénat, nous n'aurons pas d'élections municipales en mars, car il est certain que le gouverneur Warmoth le signera.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Nouvelles Européennes.

Naples, 28 fév—La faillite de la banque de Scilla cause une grande détresse dans tout le Sud de l'Italie.

Londres, 28 fév.—Le steamer Great Eastern a posé avec succès un câble entre Bombay et Aden, ce qui complète les communications télégraphiques entre l'Angleterre et les colonies de l'Inde. Des messages ont été reçus de Bombay à la date d'aujourd'hui.

Rome, 28 fév.—La sécularisation du père Hyacinthe a produit une satisfaction générale.

Pointe de Sable, Ceylan, 22, par Londres, 28 fév—Le steamer Bombay, de la Compagnie Orientale et la corvette à vapeur des Etats-Unis Onéida sont venus en collision. L'Onéida a sombré et tous ceux qui étaient à bord ont péri. Le Bombay n'a reçu que de légères avaries.

Liverpool, 28 fév., au soir—Coton ferme à 11 1/4. Orléans 11 3/8 à 11 1/2. Vendu aujourd'hui 10,000 balles.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 28 fév—Le steamer Bavaria est parti aujourd'hui pour Hambourg.

Santa-Anna a été envoyé à Nassau sur un bâtiment de guerre espagnol.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28 fév—Le Revenu de l'Intérieur a touché aujourd'hui un peu plus de $1,000,000. La recette a été ce mois-ci de près de 2 millions au-dessus de la recette du mois de février de l'année dernière.

Le travail a été repris dans les divers chantiers de marine.

Le sénateur Revels, du Mississippi, a été nommé membre du comité de travail et d'éducation.

La confirmation du juge Strong à la Cour Suprême a été discutée plusieurs heures aujourd'hui, mais sans que rien ait été décidé.

Sénat—Le bill de conversion a été discuté tout le jour.

La séance exécutive du Sénat s'est ajournée.

Chambre—Un bill exemptant de taxe les fermiers comme marchands de produits.

M. Butler présente une résolution jointe pour collecter les propriétés abandonnées et pour réclamer ce qui est dû au gouvernement des Etats-Unis.

Le bill rappelant la taxe sur les salaisons de porc est référé au comité des voies et moyens, mais l'amendement pour rembourser l'argent déjà payé a été biffé.

La résolution suivante a été adoptée par 103 contre 61 : Résolu, que les meilleurs intérêts requièrent un tel revenu suffisant des importations et tel tarif qui offrira une protection suffisante pour nos manufactures, et favorisant l'industrie du pays.

Le bill des allocations indiennes a été repris aujourd'hui. M. Buck a présenté un bill étendant à 3 ans le temps pour l'entrepôt du whiskey. Pas de vote. La Chambre s'ajourne à demain.

Le département d'Etat a reçu de Yokohoma avis que le steamer Oneida, dans son voyage de retour, est venu en collision avec un steamer anglais. L'Oneida a coulé et 120 personnes ont péri.

Washington, 28.—Les affaires de Georgie sont très embrouillées et la meilleure opinion est que toute la question sera renvoyée au peuple. Le rapport du comité judiciaire ne favorisera plus aucune législation congressionnelle. Il approuve tout ce que les Législatures ont fait jusqu'à ce jour où les nègres ont été expulsés. Cette vue si elle est adoptée, donnera admission aux sénateurs Hill et Miller. Le Sénat, cependant, si l'on compte rigoureusement les voix, favorise les sénateurs nouvellement élus, Whitely et Farrow et en dernier lieu Blodgett pour le long terme commençant l'année prochaine. Il faut s'attendre à un débat long et acrimonieux.

Voici la liste des officiers du steamer de guerre des Etats-Unis, Oneida, telle qu'elle a été prise dans les registres de la marine : Commandant, Edmund P. Williams, lieut.-commandant, Wm F. Stuart et Alonzo W. Muldress ; chirurgien, Jas. Luddolds ; aide-chirurgien, Edward Frothingham ; assistant-payeur, Thos. L. Tullock ; maître, Walter Sergeant, Jno. E. Chaland, Isaac J. Yates, Chas. J. Arnold ; premier assistant ingénieur, Haveland Barstow ; 2e assistant ingénieur, John Fortmonce, Charles W. C. Senten, enseignes ; J. W. Courie, charpentier ; J. P. Penner, capitaine ; Clerc W. W. Crawen Shields, payeur, Clerc W. C. Thomas. L'Oneida était un navire de 6e classe portant 8 canons.

Quartier-général de l'armée, Washington, 25 février 1870.

Les sénateurs et représentants du Mississippi ayant été admis dans le Congrès, le commandement connu comme le 4e district militaire a cessé d'exister. Par ordre du Président, l'Etat du Mississippi est attaché au département du Cumberland et les officiers et troupes du 4e district militaire se rapporteront au major-général brévété Cooke.

Le général commandant le 4e district militaire complètera les registres de ce district qu'il a [illegible] et les enverra à l'adjudant-général de l'armée, excepté telles archives militaires qui seront dûment retenues au quartier-général du département.

Par ordre du général Sherman. E. D. Townsend, Adjudant-général.

D'autres avis venus par le steamer Chauncey, de Montevideo, disent qu'il est question d'une révolution conduite par le général Suarez, mais on n'avait pas de détails. Les affaires étaient complètement paralysées et tout le Paraguay est représenté comme étant dans un triste état. Le peuple mourait de misère et de faim dans les provinces. Dans la ville de l'Assomption, le [illegible], chez qui les familles riches avaient déposé leurs trésors quand l'Assomption fut prise par les Alliés, avait voulu fuir en emportant le tout, mais il a été atteint et forcé de dégorger.

Washington, 28.—Le bill du comité judiciaire [illegible] de nouveau le gouverneur Bullock mercredi prochain.

Nouvelles Diverses.

Vicksburg, 28 fév.—Un feu a détruit ce matin le stock de Herman et de Moss dans la bâtisse de Hunt, rue Washington. Ils étaient assurés pour $2000. Les marchandises de Scharff & Bros. ont été endommagées pour une valeur de $2000. La bâtisse a souffert un dommage de $2500. Toutes les valeurs étaient assurées.

Richmond, 28 fév—John C. Thompson, le maître de poste-député de l'Université de Virginie, a été condamné aujourd'hui à 10 ans de prison au pénitencier d'Albany pour avoir volé les malles.

Columbia, 28 fév—Un bill d'amortissement pour l'Etat a passé à la Législature de la Caroline du Sud aujourd'hui. Par ce moyen un sixième de la dette garantie de l'Etat sera acheté pendant l'année.

Jackson, 28.—E. M. Yerger, qui a été détenu dans une prison militaire depuis juin dernier, sur l'accusation d'avoir tué le lieut. col. Jos. G. Crane, a été transféré aujourd'hui, sous la garde du shérif du comté Hinds, par ordre de l'adjudant-général de l'armée des Etats-Unis. Le lieut. Wm. Atwood, adjudant-général du 4e district militaire, a fait immédiatement un affidavit devant le juge Cabaness, président, accusant Yerger du meurtre du col Crane le 18 juin 1869. L'avocat de la défense a décliné un interrogatoire et M. Yerger a été envoyé en prison sans caution.

Le capt. Kennelon Robbins, de l'armée des Etats-Unis, est mort ici aujourd'hui. Il était natif du Massachusetts et gradué de West-Point. Il avait servi dans le 4e d'infanterie et le 6e de cavalerie. La législature se rassemblera mardi prochain. Les membres arrivent.

Memphis, 28 — Charley McConica et 4 émigrants, qui avaient été pris dans la catastrophe d'Oxford, sont morts aujourd'hui.

Marchés américains.

New-York, 28 fév, au soir.—Argent facile de 5 à 6. Change ferme. Or 115 1/4. Gouvernements fermes. Fonds du Sud faibles.

New York, 28 fév., au soir—Coton calme et lourd. Mid. 23 3/8. Vendu aujourd'hui 1,800 balles. Farine inactive.

New-York, 28 fév., au soir—Escompte ferme à 5, 5.20, 113 7/8, 10.40, 111 5/8. Louisiane 71 et 67. Levées 69 3/4 et 79.

Charleston, 28 fév.—Coton plat et nominal. Reçu 649 balles. Stock 21,863 balles.

Savannah, 28 fév.—Coton plat. Vendu aujourd'hui 300 balles. Reçu 1,088 balles. Stock 80,886.

Galveston, 28 fév.—Coton ferme. Bon ordinaire 19 1/4. Reçu 877 balles. Vendu 50. Stock 47,821.

Norfolk, 28 fév.—Coton plat et nominal. Pas de ventes aujourd'hui. Reçu 686 balles. Stock 7,094.

Memphis, 28.—Coton calme et nominal. Mid. 22 3/4. Vendu aujourd'hui 900 balles. Reçu 2,393.

Mobile, 28 fév.—Coton nominal. Mid. 22 1/2. Reçu [illegible] balles. Stock 72,024.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 28.—Descendant le Wannita, l'Ironsides et Barges ; le Virginia, hier soir. Temps clair et frais.

Cairo, 27.—Descendant le Thompson Dean, Clara, Mary, Alice, Atlantic City. Les eaux ont monté de 5 pouces depuis 24 heures.

Cairo, 28.—Descendant les steamers Edinburg, Columbian, Grand Lake et Tom Basher. Temps clair. Thermomètre 54.

Memphis, 28 — Descendant, les steamers Wicks, Kate Kearney. Temps clair et chaud.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 28 fév—Arrivé : le navire Alicia, en 45 jours de Liverpool, avec du sel.

(Dépêches de Lundi.)

Paris, 26 fév—L'Empereur déclare qu'il règne une harmonie personnelle et officielle parfaite entre lui et ses ministres. Il croit que les ministres doivent avoir la sympathie de tout honnête français.

L'évêque Laval déclare qu'il aimerait mieux mourir que d'aider aux projets dont il est question à Rome. La lettre de l'évêque ne dit pas de quels projets il s'agit.

Washington, 27 fév—Boutwell annonce qu'il vendra deux millions d'or et achètera quatre millions en certificats pendant le mois de mars.

L'extrait suivant du rapport monétaire de samedi indiquera l'effet de la politique vacillante de Boutwell à New-York. Le change étranger était faible et incertain par suite des fluctuations de l'or.

Une fois, il fut annoncé que le gouvernement vendrait huit millions d'or le mois prochain et la faible balance en billets dans le trésor donna couleur au rapport.

Bientôt après arrivèrent des télégrammes particuliers de Londres cotant les 5.20 à 90 1/2 ensuite à 91, disait-on, bien que la dernière cote ne put être vérifiée. A la clôture, il y avait beaucoup d'incertitude à la Bourse.

Des télégrammes de Nashville disent que le bill de taxe a passé à la Législature et aussi le bill consolidant les intérêts jusqu'en 1873. On rapporte que le bill de taxe réduit la taxe de six mills à deux mills sur la piastre et réduit aussi matériellement la taxe de licence. Le bill de consolidation porte que les compagnies de chemins de fer peuvent payer leur intérêt en billets de la banque du Tennessee, en coupons échus et en obligations d'Etat au pair.

Savannah, 27—Le général Quesada et son état-major de l'armée cubaine, a passé par ici samedi en venant de la Floride. Le général est dans un état excellent de santé et a grande confiance dans l'avenir de la cause qu'il représente. L'armée cubaine se compose de 20,000 hommes ; mais ils manquent d'armes. Quesada dit qu'ils réussiront en tout cas, aidés ou non.

Memphis, 27—Le steamer W. R. Arthur est arrivé ici ce soir avec nombre d'excursionistes venant de l'Est pour la Nlle-Orléans, y compris H. W. Gatzman, président, et A. W. Murkley et A. J. Fish, du chemin de fer de Camden et Amboy, S. Hay, de St-Louis *Dispatch*, E. Byington et autres officiers proéminents du chemin de fer. M. Jefferson Davis et autres citoyens notables de cette ville partent demain pour la même destination.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 28.—Le Mississippi a été attaché au département du Cumberland sous les commandements du gén. Cook.

On dit que les membres de la chambre, Galliday et Dervey, ont donné leur démission.

La Cour Suprême aujourd'hui, dans des affaires de coton provenant de la cour des réclamations, a pris la proclamation du président du 20 août 1866 comme la date de la fin de la guerre. Cette disposition affecte beaucoup d'affaires de coton et d'autres procès.

San Francisco, 28.—Le steamer Golden Gate a fait la traversée de Liverpool à San Francisco en 100 jours.

New-York, 28.—Le steamer Nyphe est à la veille de partir pour l'Isthme de Darien. Le parti entre la Colombie et les Etats-Unis pour le canal maritime n'attend plus que la ratification des Etats-Unis.

CORPS LÉGISLATIF.

INCIDENT ROCHEFORT.

Extrait de la séance du mardi 8 février.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le comte de Kératry. Je désire adresser une question à M. le garde des sceaux sans revenir sur l'incident de la séance d'hier. M. le garde des sceaux, sollicité par M. Crémieux, n'a pas voulu expliquer comment il entendait son devoir pour l'arrestation de M. Rochefort. (Interruptions.) Son devoir était, puisqu'il savait que M. Rochefort ne ferait aucune résistance, de donner l'ordre d'opérer l'arrestation immédiatement après la séance, dans un lieu où la tranquillité publique ne pouvait pas être troublée.

Au contraire, le ministre sachant que M. Rochefort devait se rendre dans la soirée à une réunion publique où 4,000 personnes, excitées par les circonstances, [illegible], le ministre a voulu donner l'ordre de l'arrêter au moment où [illegible] l'ordre public — et c'est ce qui est arrivé. [illegible] le cabinet a fait un acte de provocation. (Réclamations.)

M. le président Schneider. Je ferai observer pour le cas actuel, comme pour les cas analogues, qu'il est grandement à désirer dans l'intérêt de la Chambre, que les questions adressées aux ministres soient formulées d'une manière simple et [illegible]. Si l'on y ajoute des appréciations, des développements, la réponse amène des répliques successives et la question se change en une interpellation. (C'est vrai ! Très bien !)

M. le comte de Kératry. Je me borne donc à poser à M. le garde des sceaux cette question : Pourquoi le cabinet a-t-il voulu assumer la responsabilité des conséquences désastreuses d'une arrestation opérée dans de pareilles circonstances ?

[illegible] M. le garde des sceaux. [illegible] depuis plusieurs mois [illegible] le pacte social, se mettent en état d'insurrection ouverte (C'est vrai !), [illegible] un journal [illegible] le jour [illegible] :

" Il faut croire que j'ai été condamné ces jours-ci à six mois de prison ; j'avais bien lu dans quelques journaux que deux ou trois vieillards vêtus de jupons noirs.... Il faut que l'opinion publique soit édifiée sur la situation de tout le monde et qu'elle sache quels sont ceux qui provoquent et quels sont ceux qui remplissent leurs devoirs avec fermeté, mais sans provocation. (Très bien ! très bien !)

Eh bien ! après un tel langage, nous arrivons ici à la séance ; quelle est l'attitude que prend le gouvernement ? Je fais appel à vos souvenirs : une attitude plutôt glaciale que passionnée. Chaque fois qu'un mot un peu vif se présentait sur mes lèvres dans la séance d'hier, je le comprimais pour que rien, dans ma parole, ne ressemblât à une excitation, à une provocation, ou à une ardeur violente. (C'est vrai !)

M. de Kératry dit que je ne me suis pas expliqué ! Mes paroles ont été d'une telle clarté qu'il est peut-être le seul qui ne les ait pas comprises. (Oui ! — Très bien !) Seulement, j'ai l'habitude de croire que la fermeté n'a pas besoin d'un grand étalage de mots, que les mots simples sont ceux qui lui conviennent le mieux. (Nouvelle approbation.) Voilà pourquoi je me suis exprimé avec la plus grande modération. Maintenant, quant à la conduite que le Gouvernement a cru devoir tenir, elle a été dictée par un sentiment, un scrupule qui est celui-ci : Il a voulu respecter cette enceinte ; il n'a pas voulu qu'à la sortie de l'Assemblée il pût y avoir lieu à une espèce de pugilat ou de lutte, et il a cru que le respect de la représentation nationale lui commandait d'éviter que, même à l'extérieur, ce palais devînt le théâtre d'une lutte quelconque. (Il a bien fait !)

Quand M. Rochefort est sorti, un coup de sifflet a retenti, un certain nombre de personnes se sont groupées autour de lui, ou avait préparé une scène à effet. Le Gouvernement n'a pas voulu d'agitation à la porte de la Chambre. (Très bien ! très bien !)

On a essayé de saisir M. Rochefort à l'un des trois domiciles qu'il a, on ne l'a pas trouvé en aucun ; et alors qu'avons-nous dû faire ? Une réunion publique était convoquée rue de Flandres ; cette réunion publique, avant même que l'arrestation de Rochefort eût été connue, décrétait l'insurrection ; on attendait M. Rochefort pour en donner le signal, et nous serions restés immobiles ! Si nous avions laissé M. Rochefort entrer, donner le signal de l'insurrection, d'aller derrière les barricades !

Si nous avions ainsi attendu, nous n'aurions pas été un Gouvernement, et nous aurions mérité votre mépris. (Assentiment.) Pendant cette nuit, des scènes que je ne veux pas qualifier, car j'ai l'habitude, moi, de respecter ceux qui sont sous la main de la justice, (Mouvement à gauche), des scènes regrettables, illégales, ont eu lieu ; des barricades ont été dressées ; un officier de paix a été presque tué ; un magasin d'armes a été pillé, un commissaire de police a été arrêté et séquestré, et on nous annonce pour ce soir le renouvellement de scènes pareilles.

Nous n'avons aucune inquiétude, nous sommes certains de la tranquillité publique. La population de Paris ne s'associe pas à ces sentiments déplorables. (C'est vrai ! — Très bien !)

Elle les condamne, elle nous appuie, et c'est à son bon sens et à son assistance que nous faisons surtout appel. (Très bien ! très bien !)

Nous lui demandons de ne pas se mêler, même comme curieux, à cette horde égarée qu'il faut isoler pour la mieux maintenir et mieux la vaincre. Et que l'honorable M. de Kératry me permette de le lui dire : ce n'est pas dans une situation pareille qu'il convenait de jeter le mot de provocation dans le débat.

Il faut, tant qu'une possibilité de guerre civile existe, et que le sang peut être versé, il faut, de part et d'autre, éviter tout ce qui pourrait être une excitation, un mot compromettant.

Nous ne croyons pas, quant à nous, que ni la Chambre ni le pays aient lieu de concevoir la moindre inquiétude. (Non ! non !)

Dans notre situation il n'y a qu'une difficulté, je vous le dis avec une complète sincérité.

C'est le sentiment d'humanité que nous apportons dans cette répression. Si nous voulions agir avec brutalité, toute cette agitation ne durerait pas cinq minutes. Si elle se prolonge, c'est que nous voulons en triompher, la contenir sans qu'il y ait d'autre sang versé, si c'est possible, que le sang de ceux qui défendent la loi avec énergie, intrépidité, non-seulement comme des représentants de la force publique, mais comme d'admirables citoyens. (Vif mouvement d'approbation. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour. — Bruit à gauche.)

M. Pelletan—Aux termes du règlement (art. 70), on peut toujours avoir la parole après un orateur du gouvernement. (Bruit.)

M. le président Schneider—Je ne puis admettre que cette disposition du règlement soit applicable aux questions.

M. Ferry—L'article est général.

M. le président Schneider—Il importe que la Chambre, pour les questions, se fasse à elle-même une règle inspirée par le bon sens. Il est excellent que le règlement dise que, dans une discussion, un membre peut toujours avoir la parole après un orateur du gouvernement ; mais, en ce moment, il ne s'agit pas d'une discussion, nous sommes dans une situation exceptionnelle, dans un cas de tolérance et d'usage en dehors du règlement, en un mot, dans une question. Eh bien ! quand une question a été posée, quand un ministre y a répondu, la Chambre est libre de clore l'incident, sans manquer au règlement. (Vive approbation.—Interruption à gauche.)

M. le comte de Kératry—M. le ministre n'ayant pas répondu à ma question, je la renouvelle en une phrase : Encore une fois, pourquoi le cabinet n'a-t-il fait arrêter M. Rochefort qu'à huit heures et demie ou neuf heures, quand il pouvait le faire arrêter de six à huit heures ? (L'ordre du jour !)

M. Guyot-Montpayroux—Je demande la parole pour un rappel au règlement. Je suis fort à mon aise dans cette question, car j'ai le regret de ne pas partager cette fois l'opinion de M. de Kératry ; je pense qu'hier M. le ministre de la justice a fait absolument son devoir. Je suis de ceux qui ont combattu énergiquement la demande en autorisation de poursuites. (Bruit.)

Voix nombreuses—Parlez du règlement !

M. Guyot-Montpayroux—Mais du moment que les poursuites ont été ordonnées, le ministère ne pouvait pas agir autrement qu'il ne l'a fait.... (Bruit).

M. le président Schneider—Vous n'avez la parole que pour un rappel au règlement.

M. Guyot-Montpayroux—Il faut bien que je motive le rappel au règlement. Eh bien ! si je suis de ceux qui veulent que la liberté soit entière, je pense aussi que le devoir du gouvernement est de maintenir énergiquement l'ordre dans la rue, quand l'ordre est troublé ; mais je ne demande, lorsqu'une demande a été adressée au gouvernement, quand un ministre y a répondu, pourquoi, parce qu'il s'agit d'une question, on ferait une exception à la disposition du règlement. La discussion doit être complète toujours, car la disposition du règlement est générale. (Approbation à gauche.)

M. le président Schneider—Le système des questions diffère des interpellations et constitue, je le répète, un échange d'explications que j'appelle de tolérance et d'usage.

M. Glais-Bizoin—Nous n'en voulons pas de tolérance.

M. Pelletan—Pas d'arbitraire, même chez le président.

M. le président Schneider—Soyez tranquille, il ne s'agit pas d'une tolérance du président, et, en aucun cas, il n'assumera jamais la responsabilité de l'arbitraire. Je veux parler d'une tolérance qui s'introduit à bon droit dans les habitudes et les pratiques de la Chambre. (Très bien ! Très bien !)

M. Pelletan—Le règlement ne distingue pas entre les interpellations et les questions. Les questions sont, elles aussi, dans le droit de la Chambre, et ne reposent pas sur une tolérance. Lorsqu'une question a été posée et qu'un ministre y a répondu, interpellation ou question, peu importe le nom, le droit de répondre au ministre est absolu, aux termes du règlement. (Approbation à gauche.—Interruptions.)

M. Guyot-Montpayroux—C'est une interpellation d'urgence.

M. le président Schneider—Si l'on veut qu'une discussion s'établisse, on peut faire ce qu'on a fait hier, une interpellation d'urgence. Alors on se retrouve dans le règlement.

M. le comte de Kératry—A mon avis, la population de Paris a donné une leçon de modération au cabinet. (Exclamations.) Elle a vu que l'arrestation [illegible]. (Nouvelles interruptions.)

S. Exc. M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur—Oui ! vous avez raison : une leçon de modération a été donnée par les ouvriers et par la population commerciale de Paris, mais à qui ? à ceux qui ont voulu fomenter les troubles. (Très-bien ! Très-bien !)

La salle de réunion de la rue de Flandre contenait 600 personnes, et [illegible] aux abords. Eh bien ! au moment où les troubles ont éclaté, celles de ces personnes qui font partie de la population qui travaille véritablement et qui, par conséquent, ne veulent pas de désordre, sont rentrées chez elles.

M. le comte de Kératry—Sur ce point nous sommes du même avis.

M. le ministre.—[illegible] et la force publique, qui voulait faire respecter l'ordre, s'est trouvée en face de ceux qui voulaient le troubler ; elle leur a montré son calme et sa modération.

Qu'est-il résulté de cette modération, de cette douceur des agents de la force publique ? Il en est résulté que les barricades ont été élevées sans aucune voie de fait, et que, si le sang a coulé, c'est seulement le sang d'un officier de paix.

C'est ainsi que l'ordre dans la rue a pu être rétabli à une heure et demie du matin, sans qu'aucun acte violent ait été exercé par la force armée.

Si donc une grande leçon de modération a été donnée, elle a été donnée, et par le gouvernement et par la force publique, et par l'immense majorité de l'honnête et laborieuse population de Paris qui ne s'associe pas à de criminelles tentatives.

Voix nombreuses. Très bien ! très bien !

M. Esquiros.—Elle votera contre vous toute la population de Paris. (Bruit.)

M. le comte de Kératry.—[illegible] que c'est le gouvernement qui a causé le trouble en faisant cette arrestation à une telle heure et dans un tel lieu. (Réclamation.)

M. Garnier-Pagès.—Je ne veux apporter ici que des paroles de modération, mais je ne puis m'empêcher d'exprimer le regret de voir que M. le ministre de la justice n'ait pas répondu à la question qui lui a été posée. M. Rochefort en sortant de la Chambre est rentré chez lui. (Interruptions.) Je comprends fort bien que le Gouvernement n'ait pas voulu que l'arrestation eût lieu aux portes de ce palais, et je l'en félicite. (Très bien !). Mais là où l'arrestation devait se faire pour éviter tout tumulte, c'était au logis même de M. Rochefort. (Bruits divers.)

Une voix. Il n'y est pas rentré !

M. Garnier Pagès—Le bon sens n'indiquait-il pas que l'arrestation pouvait avoir lieu partout ailleurs que là où elle devait exciter du tumulte ? Je le demande donc : n'y a-t-il eu acte de prudence ou acte de provocation ? (Réclamations.)

M. le ministre de l'intérieur. Puisque l'honorable M. Garnier-Pagès parle de bon sens, c'est à son propre bon sens que je me permettrai de faire appel.

Il a reconnu, avec mon honorable collègue M. le ministre de la justice, que nous ne pouvions pas, que nous ne devions pas opérer l'arrestation de M. Rochefort sur le seuil même du Corps législatif.

De tous les côtés. Vous avez bien fait !

M. le ministre.—Que s'est-il passé alors ? car, lorsqu'on veut critiquer, juger, en appeler au bon sens, il faudrait, selon la simple indication du bon sens, s'informer d'abord de la réalité des faits, afin de ne pas les porter défigurés et avec retentissement devant l'opinion publique...... Que s'est-il passé ?

Quand M. Rochefort est sorti de la Chambre, cinquante de ses amis l'attendaient dans la cour intérieure du palais, où ni moi ni le préfet de police n'avons d'action. Un coup de sifflet est parti, et aussitôt, de toutes les rues qui environnent la Chambre, se sont présentées deux cents personnes qui ont fait escorte à M. Rochefort. M. Rochefort s'est hâté de sauter dans un fiacre. Un certain nombre de ses amis sont montés dans trois autres voitures, et, à l'instant même les agents, porteurs du mandat d'arrêt, chargés de procéder à l'arrestation dans un lieu convenable, sont montés dans une voiture et ont cherché à suivre ; mais grâce aux soins qu'on avait pris de se placer dans quatre voitures, ils ont été déroutés et ont perdu la piste de M. Rochefort.

On a employé toute la soirée à le rechercher : il s'est dérobé autant qu'il a pu.

Alors, c'est moi, ministre de l'intérieur, qui, sous ma responsabilité, ai ordonné que M. Rochefort fût arrêté avant d'arriver à la réunion publique. Les désordres qui ont suivi cette arrestation prouvent assez ce qui se serait passé si je n'avais pas rempli mon devoir sous ma propre responsabilité, et l'on laisse juges la Chambre et le pays. (Très bien ! très bien !—Applaudissements.)

M. le comte de Kératry.—La police a bien dégénéré depuis la nuit du Deux-Décembre ! (Bruit.)

M. le garde des sceaux.—La police donne des leçons de prudence, d'humanité et de sagesse, et quand on l'a vue à l'œuvre pendant toute cette nuit, on ne peut plus en parler qu'avec respect. (Très bien ! très bien !—L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

M. le président Schneider. — L'incident est clos.

TEMPERATURE—28 février 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	....	59 degrés
12 "	....	63 "
3 " P. M.	....	67 "
6 " "	....	65 "

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal. ☞

Loterie Royale de la Havane.—$300,000 en or. Tirage tous les dix-sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes.—Taylor & Co., banquiers, 16 Wall street, New York.

☞ Le spasme chez les enfants est le plus souvent le résultat des vers. Lorsque les enfants sont irritables et ont le pouls fiévreux, quand tantôt ils mangent avec voracité, tantôt refusent de bonne nourriture, lorsque leur sommeil agité, se plaignent et grincent des dents, soyez convaincus que ce sont là les indices de la présence des vers. [illegible] vermifuge de B. A. Fahnestock. [illegible]

Décédé hier, lundi, 28 février, à 5 heures du soir, à l'âge de 41 ans, THOMAS BLOIS, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 301 Chemin du Bayou, entre Roman et Derbigny.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. [illegible] Par ordre du Président. Le Secrétaire, A. BARBIER.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ [illegible] J. M. CESSAC, Secrétaire.

Anniversaire de la mort du Père Turgis. [illegible] De la part des ENFANTS DE MARIE.

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. [illegible] Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

MAGASIN DE TAPIS 17 Rue de Chartres 17 A. BROUSSEAU & CO. Importateurs et marchands, gros et détail. [illegible] Tapis de toute espèce, anglais et américains. Toiles cirées. 500 rouleaux de nattes, [illegible] Stores de croisées. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO., AU NO. 108 DE LA RUE DU CANAL. En face de Christ Church. Offrent, à des prix très réduits Tapis. Nattes. Toiles cirées. Etoffes à Rideaux, Corniches, etc., etc. [illegible]

Attention, Démocrates du 6me Ward. [illegible] Par ordre du Président, JAMES ROBERTSON, secrétaire.

Club Espanol. [illegible] V. O. FERNANDEZ, Secrétario.

Club Louisianais. MESSIEURS LES SOCIÉTAIRES [illegible] MERCREDI [illegible] THOMAS.

Compagnie de Pétrole et d'Huile, de la Louisiane. [illegible]

☞ La loterie des Vide-Poches [illegible] 357, cinq cent cinquante-sept [illegible]

OCCASION UNIQUE Offerte aux amateurs des Bals du Mardi-Gras. MAISON J. GALINIER, 101 RUE ROYALE ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. Costumes, de déguisements, Dominos en soie et en laine pour hommes et pour dames. [illegible] AVIS AUX AMATEURS.

PERDU. UN BILLET HYPOTHÉCAIRE [illegible] J. TAILLIFER. [illegible] P. E. BRULATOUR.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL—MARS 1870.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent [illegible] :

Abadie, Paul	Geler, Jean Baptiste
Audrieu, Charles	Hoelin, Valentin
Bruneau, Charles	Justrabo, Alexandre
Bordonnave, Henri	Lalanne, Antoine
[illegible]	Louise, Jacques (dit Auber)
[illegible]	Loiseau, T.
[illegible]	Lafont, Siffren (menuisier)
[illegible]	Luquet, Jean
[illegible]	Lemaire, J.
[illegible]	Meunier, Jules
Cartel, Antoine	Neyrey, Louis-Eugène
D'Angerot, Alfred	Noël, Joseph
[illegible]	Ollier, Simon & Leloy
[illegible]	Person, André
Entremont, Jean Marie	Laforge, Reuthinger, Georges
[illegible]	Renouard, Emile (mécanicien)
Fleury Danney, Hippolyte-Jules	Robin, Augustin (Mme)
[illegible]	Tarera, Bonaventure

La chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

A Vendre. Une maison ayant quatre chambres, cuisine, etc., et située à Mandeville, au bord du lac, avec une cabane à bains est offerte à vendre à un prix raisonnable. Pour plus d'informations, s'adresser rue Ste Anne No [illegible]. Mme FAVRE.

PERDU. Un chien pointer de grande taille, blanc, taché de jaune, répondant au nom de VASCO. Une récompense libérale est offerte à qui le ramènera rue de l'Esplanade, [illegible]

$5 DE RÉCOMPENSE. Egaré, dimanche, 27 février 1870, un petit BULL DOG blanc, tête brune, oreilles coupées, très courtes, portant un collier en cuir, répondant au nom de "Bull." La personne qui le ramènera au No. 262 de la rue St Claude, entre Ursulines et St Philippe, recevra la susdite récompense.

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans. PROPOSITIONS. DES propositions seront reçues au bureau du chemin de fer d'Orléans ou au bureau de Pilié et Murray, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale No. 18, pour la construction d'un chemin de fer à établir sur les rues Broad, Ursulines et autres, à partir de LUNDI 28 février, jusqu'au lundi suivant. Les plans et les devis sont visibles au bureau de Pilié et Murray. J. H. LABARTHE, Secrétaire.

Manufacture de Coton de la Louisiane. *Nlle-Orléans, 26 février 1870.* CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par la Direction, une assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 9 mars 1870, à 5 heures du soir, au No 50 de la rue Royale, pour prendre en considération la question d'une augmentation du capital de la Compagnie et de la substitution de actions actuelles. Par ordre du Président, GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.

BONNE AFFAIRE. A VENDRE, pour cause de maladie, la CONFISERIE DE L'OPÉRA, située au coin des rues Toulouse et Bourbon. Pour les renseignements et les conditions, s'adresser chez MM. DESSONS & BONNECAZE, No 157 rue Royale.

Demande. DEUX jeunes gens désirent trouver la table et le logement dans une famille française. Ils étudient la langue française et veulent se perfectionner par la conversation. [illegible] au bureau de l'Abeille.

J. LEVOIS & JAMISON. 126 .... CANAL .... 126. Nous venons de mettre en vente diverses NOUVEAUTÉS en fait d'étoffes pour toilette, que nous avons commandées nous-mêmes. Nous voudrions que nos amis et le public les examinassent avant d'acheter ailleurs, à cause du BON MARCHÉ auquel elles seront vendues, soit en gros soit en détail. Nous mettrons en vente, LUNDI 50 PIECES SOIE GLACÉE à raies, couleurs et dessins nouveaux, à DEUX PIASTRES la yarde. J. LEVOIS & JAMISON, 126 Canal, entre St Charles et Carondelet.

THÉO. DANZIGER, 163 RUE DU CANAL 163. Printemps de 1870. [illegible] A UN BON MARCHÉ RÉEL. [illegible] THÉO. DANZIGER, 163, rue du Canal.

Ouverture d'un Grand Stock de Marchandises sèches de printemps, VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK. Grande réduction de prix du Stock en général, chez PEPIN & TURCOTTE, 158 CANAL 158, Maison Blanche, encoignure Baronne. [illegible]

Ouverture de Marchandises de PRINTEMPS. MAGASIN ST. PHILIPPE. 230, rue Royale, coin St. Philippe. [illegible] 230, RUE ROYALE.

EAU BLUE LICK. [illegible] FREDERICKSON & HARTE.

Vin rouge et blanc, Cognac, Sherry, Brandy Port et Bouchons. 300 [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 62 Old Levee.

Superphosphate Ammoniac de NOIR ANIMAL, DE ZELL. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer, Une MOITIÉ DE MAISON [illegible] LAVIGNE & SOUBLEAU, No 26, rue des Ursulines.

Magasin à louer. Une excellente position pour les affaires, rue Carondelet, [illegible]

Bon Placement. [illegible] PAUL S. BURAS.

A LOUER. La maison et cuisine à étage en briques, avant un grand terrain [illegible] encoignure St Philippe et Dauphine, convenable pour une Brasserie, une Grocerie ou un Café. Pour les conditions, s'adresser au café, encoignure Bourbon et Bienville.

A VENDRE. PROPRIÉTÉ SUR LE BORD DU LAC [illegible]

A SOUS LOUER Pour cause de départ. [illegible]

A VENDRE. UNE MAISON de premier ordre et un terrain, au coin des rues Esplanade et Bourbon. UN TERRAIN et la maison en briques, à trois étages [illegible] UN TERRAIN situé dans le même lieu [illegible] Pour les conditions, s'adresser à HENRY SHEPHERD, Au No 112 de la rue de la Douane, ou à F. B. ERNEST, Au No 58 de la rue de la Commune.

Agence générale d'Affaires. Bureau de Placement et d'Emigration pour les deux sexes—rue Toulouse 57. LES PLANTEURS qui ont besoin de Travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance, le grand nombre d'Emigrants que nous recevons journellement nous met à même de remplir les ordres dans le plus bref délai. Achats, ventes et locations diverses de fonds de magasins, restaurants, cafés, etc. Recouvrement de fonds. S. TOURBE.

FABRIQUE DE CANDI. Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crême, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins. Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI. BOITES A SURPRISES. [illegible] UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, EPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC. ETC. ETC. [illegible] MILLER & SON, [illegible] 500 DOUZAINES venant d'arriver et A vendre au détail à 25 cents par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

44, Rue Vieille-Levée. ALF. SORRÉ, IMPORTATION ENTIÈREMENT NOUVELLE D'Articles de Haute Nouveauté, POUR LE PRINTEMPS. [illegible]

REÇU CES JOURS-CI. [illegible] PEPIN & TURCOTTE.

CHAUSSETTES DE CHOIX Chez LEIGHTON. [illegible]

AVIS AUX DAMES. NOUS annonçons aux dames que MARDI PROCHAIN [illegible] pour la vente AU RABAIS des GANTS [illegible] LION & PINSARD, [illegible]

Compagnie de Navigation DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI. LE SUD ET L'OUEST. Bureaux No 118, rue Carondelet, NOUVELLE-ORLÉANS.

Capital	$1,000,000
Actions chacune	100

Président [illegible] SWAYNE, de Memphis. Vice-Président [illegible] JEFF HALL. Secrétaire [illegible] CHAS. R. BENTON.

Aux Propriétaires de Biens Fonciers en Louisiane, au Mississippi, dans l'Arkansas, au Tennessee et au Missouri. CETTE Compagnie est organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane [illegible] Bateaux à vapeur à Basse Pression. [illegible] THOMAS J. HOWELL, Agent à la Nlle-Orléans. WILLIAM E. SPEAR, Agent à Vicksburg. A. D. WITHERSPOON, Agent à Memphis. F. WILLIAM RAEDER, Agent à St Louis. Juge J. S. HORNER, Agent à Helena, Arkansas.

DEMANDE DE MEUBLES. ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No [illegible] de la rue du Camp. [illegible]

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK. CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables [illegible]

MEDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER, Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris. OCULISTE, 140 RUE DU CANAL 140. Consultations de 11 à 2 heures.

Le Dr. LUKE. TRAITE toutes les maladies secrètes, le Syphilis sous toutes ses formes [illegible] Le cabinet du Docteur est au No 150 de la rue Bienville.

R. A. LANDRY, De la Faculté de Paris, 60, Dumaine, encoignure Royale, 60. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE. LE Dr. LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE. [illegible] Consultations de 2 à 3 heures P. M.

Tirage de Loterie de l'Etat de Louisiane. [illegible]

Mr. [illegible] H. S[illegible]COMB [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE. BUREAU: [illegible] 120 [illegible] rue Commune. CAPITAL [illegible] GARANTIES [illegible] CETTE COMPAGNIE [illegible]

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

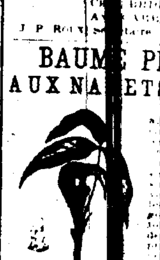

Préparé et à vendre par [illegible] LAPLACE, 23 et 25, rue des Champs-Elysées. [illegible]

DÉFI AUX VOLEURS. Serrures incrochetables. [illegible] Œhmichen & Pothier, Encoignure [illegible] et Bienville, [illegible] Vieille-Levée.

ENTREPOT DE RIZ, A la Nouvelle-Orléans. A. MAUREAU, 43 .... Rue Petit [illegible] .... 43. DOUANE ET BIENVILLE. [illegible] Ordres promptement exécutés.

BALS ET SOIRÉES ! Achetez votre Tarlatane Blanche chez [illegible], coin Royale et [illegible] Anne.

Aux acheteurs de Machines à Coudre de [illegible]

"BIRD CAGE" EXCHANGE [illegible] HOUSE, No 42 St-Louis [illegible] de la Bourse.

Examen de Livres de Commerce, PAR M. [illegible] ERNST. Auteur du traité [illegible] M. ARNS [illegible]

Poisson. Poisson. 1000 barils Maquereau [illegible] 2000 [illegible] 3000 barillets [illegible] 300 [illegible] Un grand envoi de [illegible] Saumon, Langues et Alevins [illegible] Poisson blanc, &c., &c. A vendre par C. H. [illegible]

FUSILS, CARABINES, PISTOLETS. 500 [illegible]

JOHN I. SMITH, MARCHAND DE CHARBON, Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais. [illegible]

CHARBON. [illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane. [illegible] Samuel H. Kennedy, Caissier.

PLANTES ! PLANTES ! [illegible]

Graines de Jardin [illegible]

RICHARD FROTSCHER, Marchand de Graines, Au No 112 de la rue Dumaine. [illegible]

Avis aux jardiniers et aux planteurs. Graines de jardin [illegible] H. RAFFER [illegible] en face du Théâtre St. Charles.